

# Les 13 pistes pour restaurer la légitimité de la Cour constitutionnelle de la RDC

## Contexte

Dans le cadre du projet Actions des citoyens pour la transparence des élections (ACTE), Ebuteli a publié, le 20 juin 2024, une note intitulée « Scrutins sous contrôle : la Cour constitutionnelle face aux pressions politiques ». Cette note a analysé comment les considérations politiques influencent les décisions de la Cour constitutionnelle et mettent en péril la confiance des parties prenantes au processus électoral. Elle a mis en lumière la politisation de la Cour, et ses limites structurelles en termes d'indépendance. Cette étude s'inscrit dans la suite d'une série de recherches menées sur les institutions impliquées dans le processus électoral en République démocratique du Congo (RDC), qui analysent le fonctionnement, le niveau d'indépendance et les dynamiques de politisation de ces institutions, en formulant des recommandations pour renforcer la transparence, la crédibilité et l'inclusivité des processus électoraux futurs.

Près d'une année après la publication de cette note, et à la suite de l'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle condamnant l'ancien Premier ministre Matata Ponyo dans l'affaire du Parc agro industriel de Bukanga Lonzo, Ebuteli a organisé, le jeudi 5 juin, un forum public consacré à la discussion des résultats et des recommandations de ladite note. Cette rencontre a rassemblé un large éventail de participants, parmi lesquels des parlementaires, des acteurs politiques, des représentants des médias, des membres de la société civile, des diplomates et des universitaires.

L'objectif principal de cet événement était de favoriser un dialogue ouvert et constructif entre les différentes composantes de la société, en vue de formuler des propositions concrètes pour renforcer l'indépendance, la transparence et la crédibilité de cette institution stratégique, essentielle à la consolidation de l'État de droit et la démocratie en RDC. Ce forum a offert une plateforme essentielle pour croiser les regards, échanger des idées et débattre des mesures à adopter afin de consolider la légitimité, l'impartialité et l'indépendance de la Cour. Il s'est agi notamment de réfléchir aux moyens d'éviter des décisions variables ou contradictoires qui entretiennent les doutes sur la neutralité de l'institution et révèlent sa vulnérabilité face aux influences politiques, dans un contexte où la confiance des citoyens dans le système judiciaire et électoral demeure fortement fragilisée.

Sont intervenus comme panélistes :

- Ithiel **Batumike**, chercheur principal au pilier politique à Ebuteli ;
- Paul-Gaspard **Ngondankoy**, député national et professeur de droit constitutionnel ;
- Delly **Sesanga**, ancien député et co-rédacteur de la loi en vigueur sur la Cour constitutionnelle.

## Analyse des échanges

Après la présentation des principaux constats et conclusions de la note par Ithiel Batumike, les discussions tenues lors du forum ont permis d'identifier des failles structurelles et fonctionnelles de la Cour constitutionnelle, tout en faisant émerger des pistes de réforme portées par des acteurs issus de différents horizons – politique, académique, institutionnel et citoyen. À travers une lecture croisée des interventions, plusieurs thématiques clés ont été abordées, notamment la politisation de la Cour, les dérives jurisprudentielles, la légitimité contestée de certains juges, ainsi que l'instrumentalisation des mécanismes de désignation. Ces échanges ont mis en lumière des constats partagés, souvent critiques, mais aussi porteurs de propositions concrètes pour restaurer la confiance dans cette institution essentielle à l'État de droit.

### La politisation de décisions judiciaires

L'orientation politique perçue dans certaines décisions de la Cour constitutionnelle, notamment durant la période électorale, ainsi que sa tergiversation dans l'affaire Matata Ponyo, ou encore sa tendance à censurer systématiquement les décisions du Conseil d'État, ont contribué à affaiblir son image d'institution indépendante. Ces pratiques ont nourri les soupçons d'une instrumentalisation politique de la justice constitutionnelle.

Le professeur Paul-Gaspard Ngondankoy a mis en lumière plusieurs dérives préoccupantes dans le fonctionnement de la Cour constitutionnelle, en dénonçant les tactiques jurisprudentielles discutables : l'évitement délibéré des questions de fond, l'ignorance volontaire des arguments juridiques soulevés, ainsi que des arrêts marqués par des considérations manifestement politiques. Il a souligné une dérive vers une interprétation opportuniste de la Constitution, en appelant à un retour à la rigueur juridique et au respect de l'esprit du texte constitutionnel.

### Controverse sur le tirage au sort et la légitimité des juges constitutionnels

L'ancien député Delly Sesanga a vivement critiqué le rôle de la Cour constitutionnelle, qu'il considère comme un facteur d'instabilité en RDC. Il a notamment pointé du doigt certaines décisions controversées, telles que celle autorisant le changement de camp par les députés sans entraîner la perte de leur mandat, qu'il estime contraire à l'éthique parlementaire et à la stabilité du système politique. Il a également dénoncé l'emprise du pouvoir politique sur la composition de la Cour, soulignant le non-respect du calendrier de renouvellement par tirage au sort prévu en 2018, 2021 et 2024. Le report systématique de cette procédure a, selon lui, permis aux forces politiques dominantes de maintenir leur influence sur la haute juridiction, compromettant ainsi son indépendance et sa légitimité.

### **Évolution du cas Matata**

L'affaire Bukanga Lonzo, dans laquelle l'ancien Premier ministre Matata Ponyo a été poursuivi depuis 2021, a longtemps illustré les liens entre justice et stratégie politique en RDC. Accusé de détournement dans le cadre du dossier du Parc agro-industriel de Bukanga Lonzo, Matata a dénoncé un « acharnement politico-judiciaire » destiné à l'écarter de la présidentielle de 2023.

Initialement, la Cour constitutionnelle s'était déclarée incompétente pour le juger en tant qu'ancien Premier ministre, mais cette position a été renversée en 2022, après un changement controversé à la tête de la Cour. Le procès avait alors repris, avant d'être suspendu à l'approche des élections, la Cour invoquant l'inclusivité du processus électoral et le respect du droit de chaque candidat à battre librement campagne. Cependant, cette posture ambivalente a alimenté la perception d'un alignement stratégique de la Cour sur les intérêts du pouvoir.

Le 20 mai 2025, Matata Ponyo a finalement été condamné par la Cour constitutionnelle, à dix ans de travaux forcés, scellant une affaire marquée par des revirements juridiques et des interférences politiques.

Ces échanges riches ont permis non seulement de confirmer certains constats et conclusions préalablement établis par les travaux de recherche d'Ebuteli, mais aussi de les approfondir à la lumière des expériences et points de vue des participants.

### Dialogue entre recherche et débat public

Thème	Note Ebuteli (juin 2024)	Ce qu'a dit le forum (juin 2025)	État du consensus
<b>Nomination des juges constitutionnels</b>	Nominations controversées, conflits politiques,, non-respect des règles de rotation	Appel à une refonte de la procédure de nomination, à une désignation plus transparente, respect du tirage au sort	<b>Renforcé</b>
<b>Indépendance de la Cour</b>	Pressions politiques sur la Cour, perte de légitimité et alignement sur l'exécutif	Propositions de reconstruire la légitimité par démission collective des membres ou recomposition par des désignations devant remettre le compteur à zéro pour un nouveau départ.	<b>Renforcé</b>
<b>Tirage au sort et rotation</b>	Instrumentalisation pour écarter certains juges	Consensus sur la nécessité de clarifier et d'appliquer le tirage au sort pour l'indépendance de la Cour	<b>Confirmé et élargi</b>
<b>Décisions électorales</b>	Décisions alignées sur la stratégie de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) et de la majorité au pouvoir, arrêts peu motivées	Retrait à la Cour de la compétence de la proclamation des résultats électoraux définitifs en accordant aux résultats de la Ceni le caractère définitif sous réserve d'être attaqués au cas par cas par les candidats ayant un intérêt à contester, retrait à la Ceni du statut d'expert et d'en faire une partie au contentieux	<b>Durci</b>
<b>Financements et moyens</b>	Autonomie financière non assurée, dépendance vis-à-vis de l'exécutif	Proposition de budget dédié et mécanismes de décentralisation financière	<b>Précisé</b>
<b>Sanctions</b>	Peu développé	Appel à la mise en place des sanctions contre les juges fautifs, incluant des fautes	<b>Nouveau champ de réforme</b>

		disciplinaires liées à la mauvaise interprétation de la Constitution	
<b>Encadrements des arrêts</b>	Arrêts contradictoires, modification d'arrêts définitifs, faiblesse du principe de sécurité juridique	Appel à encadrer juridiquement la modulation des effets des arrêts et à éviter les arrêts de règlement	<b>Nouveau champ de réforme</b>
<b>Confiance citoyenne</b>	Manque de confiance citoyenne	Besoin de rendre les arrêts de la Cour plus accessibles pour renforcer la confiance	<b>Confirmé</b>

### Pistes de réflexion

À l'issue des différents exposés, plusieurs dysfonctionnements majeurs relatifs à la justice constitutionnelle ont été identifiés. En réponse à ces constats, un ensemble de recommandations a été formulé en vue de renforcer l'indépendance, la légitimité et l'efficacité de la Cour constitutionnelle.

#### 1. Délai, procédure des contentieux et interprétation :

##### a. Problèmes identifiés

Le temps imparti pour le traitement des contentieux, en particulier électoraux, est jugé excessivement court. Cette contrainte temporelle porte atteinte au principe du contradictoire, car elle ne permet pas aux parties de préparer leurs argumentaires et de les faire entendre de manière adéquate. Par ailleurs, les experts de la Ceni, au lieu d'intervenir comme parties au procès, se présentent devant la Cour comme de simples renseignants, ce qui compromet leur impartialité et brouille la lisibilité de leur rôle dans les procédures contentieuses. À cela s'ajoute l'absence d'un chronogramme clair des affaires inscrites devant la Cour, ce qui nuit à la transparence et à la prévisibilité du processus judiciaire. En outre, l'inexistence des voies de recours contre les décisions de la Cour constitutionnelle a été mise en cause par les organisations des droits de l'homme car elle pousse à un usage abusif de la correction des erreurs matérielles.

La justice constitutionnelle est aussi fragilisée par des interprétations rendues par les juges contraires à la loi, fondées sur leur propre conception de la Constitution plutôt que sur son esprit, ce qui aboutit à des arrêts laconiques, peu motivés et incohérents sur le plan interprétatif, par la violation du principe « non bis in idem ». Le cas Matata a soulevé des inquiétudes quant au principe *non bis in idem* et au non-respect de la procédure de levée d'immunité, où la Cour a statué deux fois sur le même cas. Il est important de clarifier cette procédure devant la Cour.

##### b. Pistes de réflexion

- 1) Modifier la loi électorale et la loi organique de la Ceni pour encadrer le rôle de ses experts devant la Cour, afin qu'ils participent comme de véritables parties au procès, avec un point de vue détaché.

- 2) Réévaluer le temps des contentieux pour respecter le principe du contradictoire.
- 3) Encadrer le pouvoir d'interprétation des juges constitutionnels afin de s'assurer qu'ils ne puissent pas interpréter la loi au gré de leur volonté.
- 4) Instaurer des fautes disciplinaires pour la mauvaise interprétation manifeste de la loi en sanctionnant tout juge qui donne délibérément une interprétation erronée et contraire à la Constitution.
- 5) Retirer la compétence de la proclamation des résultats électoraux définitifs à la Cour en ne laissant que des recours au cas par cas. Car la compétence de proclamation des résultats définitifs remet en cause injustement la régularité de tous les résultats, surcharge la Cour et l'expose aux manipulations politiques.
- 6) Créer au sein de la Cour une chambre d'appel pour connaître des recours formés contre les arrêts rendus par elle en vue d'éviter le détournement de la procédure de correction d'erreurs matérielles et la privation du droit de recours sans violer l'inattaquabilité de décision de la Cour.

## **2. Composition, indépendance, impartialité et légitimité de la Cour :**

### a. Problèmes identifiés

La composition et le fonctionnement de la Cour constitutionnelle sont entachés par l'absence de critères rigoureux et d'une procédure transparente pour le recrutement des juges, par le non-respect des mécanismes de désignation initialement prévus pour garantir l'indépendance (comme le tirage au sort).

### b. Pistes de réflexion

- 7) Les personnes désignées doivent se débarrasser de toute allégeance politique. Elles doivent incarner le devoir d'ingratitude.
- 8) Renforcer les critères de recrutement des juges, en exigeant notamment la présence de constitutionnalistes pour résoudre les problèmes techniques de compréhension et d'interprétation de la Constitution.
- 9) Reconstruire la légitimité de la Cour en revisitant sa composition et la renouveler intégralement, en contraignant les juges actuels à la démission pour permettre une refonte.
- 10) Mettre en place un système de désignation des juges plus transparent, basé sur l'audition publique, comme en Afrique du Sud, pour garantir la compétence et la moralité.
- 11) Renforcer l'exemplarité des politiques pour favoriser l'indépendance de la justice et l'acceptation de la primauté de la loi par la société.

### 3. Insuffisance des frais de fonctionnement et corruption

#### a. Problèmes identifiés

L'insuffisance des moyens financiers alloués à la justice la maintient sous l'influence du pouvoir exécutif, et par le non-respect du principe d'immédiateté d'exécution des arrêts tel que prévu à l'article 168 de la Constitution.

#### b. Pistes de réflexion

- 12) Garantir l'autonomie budgétaire de la Cour en augmentant le volume des crédits accordés à la justice, par l'application correcte de la loi de finances, en décentralisant le décaissement des fonds et en utilisant le budget programme.
- 13) Contraindre au respect du principe d'immédiateté d'exécution des arrêts de la Cour.

### Conclusion

Ce forum a révélé un large consensus sur les faiblesses structurelles de la Cour constitutionnelle en RDC et sur la nécessité urgente de réformes profondes. Les échanges ont mis en évidence les risques d'instrumentalisation politique, le manque de légitimité de certains juges, la faiblesse des mécanismes de contrôle, et la confusion persistante autour de l'interprétation des arrêts de la Constitution.

Les 13 pistes de réflexion issues du dialogue entre les chercheurs, les parlementaires, la société civile, les médias et les universitaires tracent les contours d'une réforme structurelle ambitieuse, orientée vers une justice constitutionnelle impartiale, compétente, et au service de la démocratie.

Pour y parvenir, une volonté politique affirmée, des réformes législatives audacieuses et une mobilisation citoyenne continue sont indispensables. Ebuteli continuera à porter ce débat dans l'espace public, à nourrir la réflexion par des données rigoureuses et à encourager des solutions ancrées dans les réalités du pays.

---

**À propos**

*Ebuteli est l'institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence, basé à Kinshasa et à Goma.*

Site web : <https://ebuteli.org>

X (ex-Twitter) : [@ebuteli](#)

---